Option maths complémentaires

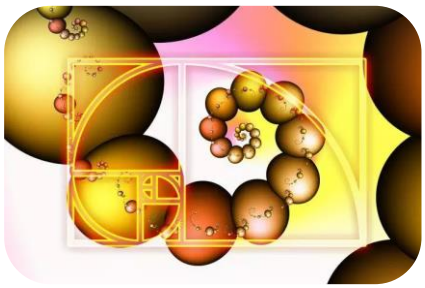

Pour qui ?

L'option « mathématiques complémentaires » s'adresse aux élèves de **terminale** qui ont suivi la spécialité « mathématiques » en classe de première et qui choisissent de l'abandonner en terminale, tout en ayant besoin de garder un enseignement de mathématiques dans le cadre de leur orientation post-bac.

Pourquoi prendre cette option ?

Un minimum de mathématiques en classe de terminale est fortement conseillée, voire obligatoire, pour de nombreuses poursuites d'études, notamment dans les domaines de la médecine, de l'économie ou des sciences sociales, mais également de l'agronomie, de l'architecture, du sport, …

Il s'agit donc :

- de s'offrir la possibilité d'accéder aux études supérieures de son choix ;
- de compléter ses connaissances et compétences mathématiques par un enseignement adapté à la poursuite d'études.

Combien d'heures ?

Les élèves prenant l'option « mathématiques complémentaires » ont 3 heures d'enseignement par semaine.

Quel programme ?

Il s'appuie sur le programme de spécialité « mathématiques » de la classe de première.
Les notions déjà vues sont réinvesties, et enrichies de nouvelles connaissances et compétences.

Les contenus sont également associés à des thèmes d'étude (modèles d'évolution, calcul d'aires, répartitions des richesses et inégalités, temps d'attente, …). Les élèves peuvent ainsi mettre en situation les concepts mathématiques étudiés dans divers champs disciplinaires.

Et la note de BAC ?

Pour le baccalauréat, cette option ne donne pas lieu à une épreuve terminale, ni à une épreuve commune.

Elle est prise en compte coefficient 2 sur (total des coefficients+2).

L'option « mathématiques complémentaires » représente donc au plus 2% de la note du baccalauréat, et les élèves peuvent se concentrer sur la matière, dans l'intérêt de leur projet, et donner du sens au cours.

Inconvénients	Avantages
• 3h de cours en plus par semaine ; • beaucoup de notions à étudier.	• pas d'épreuve finale → moins de stress ‼ • continuer les maths, à petite dose (3h au lieu de 6h en spécialité) ; • un enseignement au service de la poursuite des études (peu d'impact sur la moyenne).